

/BA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-275 du 24 Juillet 1989

portant nomination du Camarade Ibitècho
Isidore LALEYE en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République Populaire du Bénin auprès de la
République Populaire de Bulgarie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitution-
nelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil
Exécutif National et de Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation
et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution
Populaire du Bénin ;
- LE Conseil Exécutif National entendu

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade Ibitècho Isidore LALEYE, Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin près l'Union des Répu-
bliques Socialistes Soviétique, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Pléni-
potentiaire auprès de la République Populaire de Bulgarie.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures con-
traires et qui prend effet à la date de prises de fonction de l'intéressé, sera
publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Juillet 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERKOU

.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre des Finances,



Ousmane BATOKO



Didier DASSI

MINISTRE INTERIMAIRE

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CGP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SDP 2 MAEC 4 MF 4
Ambassade-Bénin Autres Ministères 14 CEAP 6 Intéressé 1 DPE au MTAS 2 DLC-
DPE-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 GCONB-DCCT 2 ICE 3 UNB-FASJEP-EMA 3
BN-DAN 2 JORPB 1..